

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Bonnieux

dossier n° PC08402025S0011

date de dépôt: 30/06/2025

demandeur: EURL ZUIN Olivier Représentée
par M. ZUIN Olivier
pour : Hangar avec bureaux et 7 serres.
adresse terrain: 400 chemin di Pont Julien
LE BLAQUES NORD 84480 Bonnieux

Affaire suivie par :
Magali POLGE

EURL ZUIN Olivier Représentée par M. ZUIN
Olivier
400 chemin du Pont Julien
Les Blaques Nord
84480 BONNIEUX

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre permis de construire référencé ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (23/07/2025). En conséquence, la demande de permis de construire a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

17 NOV. 2025

Fait, le

Le maire



The official seal of the commune of Bonnieux is a circular emblem. It features a central figure, possibly a saint or a local hero, standing on a shield. The figure is surrounded by a circular border containing the text "VILLE DE BONNIEUX" at the top and "M. Pascal RAGOT" at the bottom. The entire emblem is stamped in blue ink.